

**TAXES**

Tableau récapitulatif des taxes en vigueur

Taxes uniques lors de la mise à l'enquête

Emoluments administratifs (pourcentage sur le coût estimé par l'architecte. Frais d'examen de dossier: min. CHF 100.-)	0.2 %
Raccordement au réseau d'eau sous pression: par unité de surface brute de plancher selon la rec.SIA 416	12.00 CHF/m ²
Raccordement au réseau d'eaux usées et claires: par unité de surface brute plancher selon la rec.SIA 416	12.00 CHF/m ²
Raccordement au réseau d'eaux claires seulement: par unité de surface brute plancher selon la rec.SIA 416	6.00 CHF/m ²
Raccordement initial au réseau d'eau sous pression pour remplissage de piscine (par unité de volume brut de bassin)	10.00 CHF/m ²
Abris Pci actuellement dispense possible si la construction nouvelle comprend moins de 8 pièces habitables. Nombre de places protégées=deux places pour trois pièces habitables. Taxe compensatoire par place protégée	1300.00 CHF

Taxes annuelles liées à la gestion de l'eau et à la gestion des déchets

Taxes d'épuration des eaux; par adulte	120.00 CHF
par enfant de moins de 15 ans révolus	48.00 CHF
Taxe d'entretien du réseau d'eaux usées et claires ou usées seules par unité de surface construite au sol de la partie habitable et de locaux particuliers (selon jurisprudence communale)	1.60 CHF/m ²
Taxe d'entretien du réseau d'eaux claires seulement: par unité de surface construite au sol des parties annexes des constructions, hangars, garages et de locaux particuliers (selon jurisprudence communale)	0.30 CHF/m ²
Taxe de consommation d'eau; par ménage	80.00 CHF
Location de compteurs, selon type	20-68.00 CHF
Prix de l'eau; en fonction de la consommation du ménage	1.20 CHF/m ²
Taxe de gestion des déchets (80 Fr. max.admis par le règlement)	
Par adulte	80.00 CHF
Par enfant de moins de 15 ans révolus	40.00 CHF

Impôts et taxes annuels divers

Impôt sur le revenu ; en % de l'impôt cantonal de base	57.4 %
Impôt foncier ; en % de la valeur fiscale de la propriété (terrain + construction(s))	1.0 %
Impôt sur les chiens (pensionnés AVS exonérés); par bête	100.00 CHF
Taxe non-pompier; par adulte (de la tranche d'âge de recrutement) non membre du corps de sapeurs-pompiers (si l'un des conjoints d'un couple est sapeur, l'autre est exempté de la taxe s'il n'est pas membre)	100.00 CHF